

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont effectives
après réception de l'adhésion annuelle et des règlements des 5 premiers mois de cours.
Adhésion annuelle d'un montant de **50,00 euros** (déposé en mi-septembre)
accompagnée du ou des chèques correspondant aux 5 premiers mois de cours.

**Le solde des règlements devra être remis lors du premier cours.
Cours de septembre à juin.**

Cours le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi, le vendredi et le samedi :

- 1) - Les cours du mardi (2 fois par mois) soit 6 heures (2 cours de 3 heures).
104 euros par mois.
- 2) - Les cours du vendredi et du samedi (1 fois par mois) soit (1 cours de 5 heures).
87 euros par mois.
- 3) - Les cours du lundi, mercredi et du jeudi (1 fois par mois) soit (1 cours de 4 heures).
70 euros par mois.
- 4) - Le cours du samedi (formule **5 cours par an**) soit (5 séances de 5 heures).
5 chèques de 87 euros.
2 chèques de 207 euros (réduction de 5% en 2 versements).
1 chèque 405 euros (réduction de 7% en 1 versement).

Trois formules de règlement pour les cours :

A - EN 2 VERSEMENTS (Ils seront déposés les mois d'octobre et de janvier).

Réduction de 7% sur le montant des cours soit :

- 2 chèques de 484 euros pour les cours du mardi
- 2 chèques de 405 euros pour les cours du vendredi et du samedi
- 2 chèques de 326 euros pour les cours du mercredi et du jeudi.

B - EN 4 VERSEMENTS (Ils seront déposés les mois de septembre - novembre - janvier et mars).

Réduction de 5% sur le montant des cours soit :

- 4 chèques de 247 euros pour les cours du mardi
- 4 chèques de 207 euros pour les cours du vendredi et du samedi
- 4 chèques de 167 euros pour les cours du mercredi et du jeudi.

C - EN 10 VERSEMENTS (Ils seront déposés tous les début de mois de septembre à juin).

- 10 chèques de 104 euros pour les cours du mardi
- 10 chèques de 87 euros pour les cours du vendredi et du samedi
- 10 chèques de 70 euros pour les cours du mercredi et du jeudi.

Les cours manqués sont récupérés en fonction de mes disponibilités.

Par souci d'organisation et pour ne pas perturber les cours,
je vous demande de limiter les absences AU CAS DE FORCE MAJEURE.
(Attention, les cours manqués en juin ne pourront pas être récupérés).

Pour être récupérées les absences devront être signalée au plus tard 3 jours à l'avance
afin de me permettre de donner la place pour une récupération.

(Les absences trop nombreuses ne peuvent être autorisées car d'autres élèves attendent une place).

Je compte sur votre compréhension. D'avance tous mes remerciements.